

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 28 janvier 2026

LANCLEMENT DE FRANCE SANTÉ DANS LE RHÔNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON : POUR UN ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ RENFORCÉ

Dans le cadre de la création du réseau national France Santé par le Gouvernement, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfecture du Rhône, le Conseil départemental du Rhône et la Métropole de Lyon ont copiloté la labellisation de 33 Maisons France Santé sur le territoire du Rhône. Dans la région, plus de 180 structures avaient déjà été labellisées fin 2025 et d'autres le seront encore en 2026.

L'objectif du dispositif Maison France Santé est de labelliser des structures de soins primaires, existantes ou en cours de développement, qui contribuent à l'accès aux soins dans les territoires. En les regroupant sous une bannière commune, il permet de rendre plus lisible l'offre de soins de proximité, mais aussi de renforcer la collaboration entre les différents praticiens avec une prise en charge pluriprofessionnelle afin de mieux accompagner les patients dans leur parcours de santé.

Pour être labellisée Maison France santé, l'organisation doit répondre à plusieurs critères :

- Disposer d'un médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » constituée (ou en cours de constitution en cas d'installation récente).
- Assurer la présence d'un infirmier au sein de la structure ou à proximité.
- Être accessible à tous les publics, avec une ouverture aux patients au moins 5 jours par semaine et des consultations réalisées sans dépassement d'honoraires.
- Proposer des rendez-vous sous 48 heures lorsque l'état de santé du patient le nécessite ou permettre d'orienter le patient vers un lieu de soins à proximité en capacité de le prendre en charge dans les 48 heures. Cela peut se traduire par la participation de la structure aux dispositifs de régulation des soins non programmés (service d'accès aux soins), voire à la permanence des soins ambulatoires la nuit et le week-end.

Différents types d'organisations peuvent être labellisées :

- Des maisons de santé pluriprofessionnelles ou des centres de santé ;
- Des cabinets médicaux regroupant plusieurs praticiens ;
- Des établissements de santé pour les soins primaires comme les hôpitaux de proximité
- Tout autre lieu proposant un accès aux soins de proximité (consultations solidaires, incubateur de santé - ISS - ou consultations avancées hospitalières, officines équipées de télécabines, médicibus).

Ce copilotage est mené en coopération avec l'Assurance maladie et en lien avec les élus locaux et les représentants des professionnels de santé sur le territoire. Les services nouveaux offerts par ces structures ainsi reconnues pourront bénéficier de financements dédiés au développement du réseau France santé.

Parmi les 33 structures qui viennent d'être labellisées « Maison France Santé », 22 d'entre elles se situent dans la Métropole de Lyon et 11 dans le département du Rhône.

Métropole de Lyon :

- Le centre de santé pluriprofessionnel Le Jardin à Bron ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Cailloux-sur-Fontaines ;
- L'incubateur de santé solidaire de Corbas ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle d'Ecully ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Fontaines-Saint-Martin ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Grigny à Grigny-sur-Rhône ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Point Médian (69001)
- Le centre de santé pluriprofessionnel Lyon Confluence (69002)
- Le centre de santé pluriprofessionnel MGEN (69003)
- Le centre de santé pluriprofessionnel FDGL Gerland (69007)
- Le centre de santé pluriprofessionnel Saint-Joseph Saint-Luc (69007)
- Le centre de santé mentale étudiant (69007)
- La maison de santé pluriprofessionnelle Lyon Mermoz (69008)
- La maison de santé pluriprofessionnelle Vaise Gare d'Eau (69009)
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Mions
- Le centre de santé pluriprofessionnel Benoit Frachon à Oullins Pierre-Bénite ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de l'Europe à Rillieux-la-Pape ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Rillieux Village à Rillieux-la-Pape ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel Commune à Vaulx-en-Velin ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel FDGL Jean Gouillard à Vaulx-en-Velin ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Villeurbanne Centre ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Villeurbanne Est.

Département du Rhône :

- Le centre de santé pluriprofessionnel d'Amplepuis ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Saint-Andéol à Beauvallon ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Brindas ;
- L'incubateur de santé solidaire de Chabanière ;
- Le centre hospitalier Beaujolais Vert de Cours-la-Ville ;
- L'incubateur de santé solidaire de Genas ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Julienas ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Morance ;
- L'incubateur de santé solidaire de Thizy-les-Bourgs ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Caladoise à Villefranche-sur-Saône ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Vindry-sur-Turdine

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03